



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N° 03/2015 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE L'ASPAIRE**

du mercredi 7 octobre 2015 à 18 h 30, à Tartegnin

Mme Chantal Maurer, Présidente, ouvre la séance et remercie la commune de Tartegnin pour son accueil.

Présences

35 délégués et suppléants (12 fixes et 23 variables) sur 36 sont présents.

Excusés :

Délégués fixes: M. François Roch (remplacé par M. Cardello Agrippino)
M. Cédric Echenard (remplacé par Mme Françoise Tecon-Hebeisen)

Délégués variables : M. Giorgio Micello (remplacé par Mme Mirka Lessi)
Mme Corinne Petitpierre (pas de remplaçant)

Membres CODIR: Mme Josephine Byrne Garelli et M. Denys Jaquet

1. Acceptation de l'ordre du jour

Mme Chantal Maurer prie l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'adjonction du point 6 "Droit de parole aux tiers". Cela permettra aux architectes d'apporter des réponses aux questions qui pourraient être soulevées en rapport avec le Préavis N°07-2015. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté ci-dessous:

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2015
3. Assermentation de membres et suppléants du Conseil intercommunal
4. Communications de la Présidente
5. Communications du CODIR
- 6. Droit de parole aux tiers**
7. Préavis N° 07-2015 concernant une demande de crédit de construction pour le bâtiment E, composé d'une cuisine de production et d'un réfectoire sur le site du Martinet
8. Election d'un membre au Conseil d'Etablissement de l'ASPAIRE
9. Divers et propositions individuelles

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2015

Mme Chantal Maurer signale que des corrections orthographiques ont été effectuées:

- p. 2, al. 5: Mme De Kerchove remplace Mme Dekerkov
- p. 6, al. 10: Mme Joëlle-Sala Ramu remplace Mme Joëlle Sala-Ramuz
- p. 7, al. 11: M. Samuel Dufour au lieu de M. Thierry Dufour

Ce compte rendu est accepté par l'assemblée à la majorité moins deux abstentions.

3. Assermentation de membres et suppléants du Conseil intercommunal

Mme Valérie Schlup Mantzouranis, déléguée variable suppléante à Rolle devient déléguée variable en remplacement de M. Pierre-François Charmillot.

Mme Francine Truc Brenneisen, absente, devient déléguée variable suppléante à Rolle.

Mme la Présidente procède à l'assermentation de Mme Mirka Lessi, déléguée variable suppléante à Rolle ainsi qu'à l'assermentation de M. Frédéric Mani, délégué fixe à Dully.

4. Communications de la Présidente

Le bureau du Conseil s'est réuni le 1er juillet, le 15 septembre et le 6 octobre 2015 afin de préparer les séances du Conseil intercommunal ainsi que de nommer les Commissions.

Mme la Présidente souhaite apporter quelques précisions au sujet de la procédure à suivre concernant les rémunérations des membres des Commissions. Afin de faciliter le travail du secrétariat de l'ASPAIRE, les Présidents des Commissions sont priés de bien vouloir remplir le tableau des présences fourni par la secrétaire du Conseil intercommunal. Ce dernier mentionnera le nombre de séances nécessaires et les personnes présentes. Une fois ce tableau rempli, il devra être retourné au bureau lors de la séance du Conseil intercommunal suivante. Les versements sont effectués à la fin de chaque semestre.

La prochaine séance du Conseil intercommunal aura lieu le mercredi 11 novembre 2015 à 18 h 30, à la salle de rythmique des Condémines à Gilly.

5. Communications du CODIR

M. Hubert Monnard prie l'assemblée de bien vouloir excuser l'absence de Mme Josephine Garelli et M. Denys Jaquet. Il est satisfait de constater que les travaux du Martinet D sont en voie de finalisation. Les classes ont été ouvertes lors de la dernière rentrée scolaire et les derniers locaux (bibliothèque, salle de gymnastique, salle de musique et centre SESAME) seront occupés dès le 26 octobre. L'inauguration du bâtiment aura lieu le 22 avril 2016 et les portes ouvertes sont prévues le 23 avril 2016. L'école de musique projette d'y présenter un spectacle à cette occasion. Le Droit de superficie (DDP) concernant ce bâtiment a été signé avec la commune de Rolle. Un premier acompte de 20 mio sera versé prochainement par l'ASPAIRE à la commune.

La bibliothèque est prête à ouvrir ses portes. Six mille livres sont actuellement en circulation. Une fréquentation importante est donc prévue dès l'ouverture. Le 5 mars 2016 une ouverture exceptionnelle aura lieu dans le cadre de la journée portes ouvertes des bibliothèques vaudoises. Tous les habitants des communes membres de l'ASPAIRE bénéficieront de la gratuité de l'abonnement. Le budget de la bibliothèque initialement établi a pu être maintenu et sera transmis aux communes dans les jours à venir.

M. Monnard explique que Mme de Kerchove a présenté le projet de fusion ASPAIRE - ARAERE aux membres des commissions des Conseils communaux et généraux des 12 communes. Un Comité de pilotage a été formé afin de travailler sur un cahier des charges qui s'annonce conséquent. Un travail important a été effectué lors de l'établissement du budget 2016 en tenant compte des nouveaux paramètres de la nouvelle Association. Il reste à engager un Directeur à un taux de 50 % qui gèrera cette nouvelle entité. Il ne sera pas nécessaire d'engager du personnel supplémentaire dans les secrétariats. L'ensemble des Municipalités des communes membres de l'ASPAIRE ont maintenant donné leur accord quant à cette fusion. Par la suite, les

statuts de l'ASPAIRE devront être modifiés pour créer la nouvelle Association. Ils devront donc être acceptés par les délégués du Conseil intercommunal de l'ASPAIRE, puis par les organes délibérants des 12 communes.

Concernant le projet de construction de Gilly, M. Jean-Noël Goël explique que le Tribunal Fédéral a donné raison à la commune de Gilly et a débouté les opposants. Il confirme que ce terrain situé en zone d'utilité publique est bien destiné à la construction d'une école. La commune va délivrer le permis de construire et les opposants pourront encore déposer un recours à ce moment-là. Si cela n'est pas le cas, les travaux débiteront au printemps 2016 afin que la rentrée scolaire s'effectue dans les nouveaux locaux à la rentrée d'août 2017.

6. Droit de parole aux tiers

Afin que les architectes, M. Fournier, M. Péclard et M. Fragnière puissent répondre aux éventuelles questions concernant le préavis N° 07-2015, un droit de parole doit leur être accordé par l'assemblée.

Après vote, le Conseil intercommunal décide à la majorité moins 1 avis et 1 abstention de leur accorder ce droit de parole.

7. Préavis N° 07-2015 concernant une demande de crédit de construction pour le bâtiment E, composé d'une cuisine de production et d'un réfectoire sur le site du Martinet

Mme Joëlle Sala-Ramu donne connaissance des conclusions du préavis du CODIR.

Mme Anne Guisolan, Présidente, lit les conclusions du rapport de la Commission ad'hoc, qui sont identiques à celles du préavis. Cette commission propose à l'unanimité d'accepter le préavis tel que présenté par le CODIR, sous réserve des faits et documents qui n'auraient pas été portés à la connaissance des commissaires.

Mme Sala-Ramu souhaite apporter une précision suite au rapport de la commission et à quelques interrogations du service technique de la ville de Rolle au sujet de l'analyse du surcoût pour le concept énergétique communal et liaison entre chaudières E-ABC. Après analyse du service technique de la ville de Rolle, le montant de la plus-value pour les travaux de chauffage et panneaux solaires, mentionné dans le tableau détaillé des coûts du Préavis 07-2015, comporte une erreur de répartition entre le coût de construction du bâtiment et la plus-value. Le montant de Fr. 370'000.- doit être ramené à Fr. 238'000.- réparti comme suit: surcoût d'investissement de la production de chaleur au bois plutôt qu'au gaz de Fr. 133'000.- et panneaux solaires photovoltaïques de Fr. 105'000.- . Une approche de coût global conduit à un retour sur investissement après 20 ans de Fr. 147'000.- pour l'installation photovoltaïque et Fr. 65'000.- pour le chauffage bois et liaison entre chaudières en tenant compte de l'amortissement complet de l'investissement ainsi qu'un taux d'emprunt du capital investi de 2% pendant 20 ans. Cette correction ne modifie cependant pas le total de l'investissement.

Monsieur Christian Fluhr constate après lecture de la page 9 du préavis que le coût total du Restaurant scolaire est passé de Fr. 3.5 mios à Fr. 5.5 mios en 3 ans. Il s'adresse au bureau d'architectes et demande le détail du poste honoraires qui s'élève à Fr. 1.4 mio.

M. Fournier répond que le montant versé au bureau d'architecte est de Fr. 680'000.-, le reste étant versé à l'ingénieur civil, au cuisiniste, à l'ingénieur chauffage-ventilation-sanitaires, etc. Il explique qu'une part d'honoraires provient d'une première étude relative à un projet qui n'a pas été finalisé. Le tarif est identique à celui appliqué au moment de la construction du bâtiment D, par contre certains mandataires sont différents.

Détail du poste "honoraires":

Frais d'architectes:	Fr. 680'000.-
Ingénieur chauffage ventilation:	Fr. 148'000.-
Ingénieur sanitaire:	Fr. 57'000.-
Ingénieur électricité:	Fr. 57'000.-
Ingénieur civil:	Fr. 55'000.-
Honoraires sécurité feu:	Fr. 27'000.-
Ingénieur en circulation:	Fr. 10'000.-
M. Bavaud:	Fr. 115'000.-
Etude de projet non réalisé:	Fr. 50'000.-
Etude énergétique de base:	Fr. 20'000.-

M. Fluhr souhaite connaître la procédure appliquée dans le cadre des appels d'offres.

M. Fournier répond que l'assistant du maître d'ouvrage gère les procédures qui, pour l'ASPAIRE, doivent être conformes aux marchés publics. Il affirme que tous les honoraires ont été établis selon ces règles.

Mme Catherine Safi demande si les camions de livraison de repas feront courir un danger aux élèves fréquentant les écoles du Martinet.

Mme Sala-Ramu répond que les livraisons des six cents repas vers les crèches et UAPE seront effectuées en fourgons et non en camions, entre 10h15 et 11h30, soit pendant les horaires scolaires. La sécurité des enfants est donc assurée lors de la sortie des classes.

Monsieur Frédéric Mani s'étonne qu'un montant correspondant à une étude précédente pour un projet non réalisé soit incorporé à ce crédit de construction. En outre, d'après lui, ces coûts n'ont pas fait l'objet d'un préavis.

Mme Sala-Ramu informe que ces montants de Fr. 119'000.- et de Fr. 50'000.- ont été présentés après le vote du crédit d'étude. Ces coûts ont été négociés, justifiés et réduits de moitié.

Par souci de clarté, M. Mani souhaite qu'il soit mentionné que le coût réel de construction du Martinet E s'élève donc à Fr. 5'321'000.- moins Fr. 169'000.-.

Mme Sala-Ramu répond que les coûts augmentent avec les années, qu'ils ont été bien négociés et réduits au maximum. Elle assure qu'il n'y aura pas de dépassement.

M. Roger-Michel Blanchard propose de remplacer le terme "bénéfice" par "économie". D'après lui, ce terme est plus approprié, le domaine scolaire n'engendrant pas de bénéfice.

Mme Sala Ramu pense qu'on peut parler d'un retour sur investissement qui est par ailleurs non négligeable pour l'ASPAIRE.

Après vote, le Conseil intercommunal décide à la majorité moins 1 avis contraire et 1 abstention:

- D'accorder un crédit de construction de Fr. 5'490'000. - TTC au Comité de Direction en vue de la construction,
- D'autoriser le Comité de Direction à emprunter ce montant auprès d'un établissement bancaire de la région,
- D'autoriser le Comité de Direction à amortir Fr. 4'795'000. - TTC sur une période de 30 ans (CFC 1, 2, 4 et 5),
- D'autoriser le Comité de Direction à amortir Fr. 695'000. - TTC sur une période de 10 ans (CFC 3 et 9),

- D'autoriser le Comité de Direction à porter aux budgets à venir les amortissements et les intérêts des emprunts contractés ainsi que les charges d'exploitation que le bâtiment entraîne.

8. Election d'un membre au Conseil d'Etablissement de l'ASPAIRE

Mme Pascale Vollenweider de Rolle a souhaité se libérer de son mandat de représentant politique au Conseil d'Etablissement pour la rentrée scolaire 2015. Mme Viviane Subri de Luins s'est portée candidate à cette fonction. Aucune autre candidature n'est proposée. Mme Subri est élue à l'unanimité par l'assemblée.

9. Divers et propositions individuelles

M. Monnard remercie l'assemblée du vote de confiance des délégués concernant le crédit de construction du Martinet E. Les défis qui se présentaient en 2010 étaient nombreux et les projets ont bien évolué. Un accueil idéal sur la journée pourra bientôt être offert aux écoliers de la région. L'addition de quatre crédits accordés représente en deux ans et demi un montant d'environ Fr. 58 millions. Un coût élevé est à prévoir pour les communes. Toutefois, les taux d'intérêt étant actuellement très favorables, ils pourront être bloqués sur de longues périodes à des niveaux nettement inférieurs à ceux budgétés initialement. Les coûts des bâtiments du Martinet ABC se sont avérés moins élevés que prévu et il se peut qu'il en soit de même pour le Martinet D.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente remercie la Municipalité de Tartegnin pour son accueil et passe la parole à Mme Marlyse Dentan, Syndique.

Cette dernière remercie les délégués pour leur présence et félicite Mme Maurer pour sa première séance en tant que Présidente du Conseil intercommunal en lui offrant un bouquet de fleurs. Elle convie l'assemblée à un apéritif offert par sa commune.

La séance est levée à 19 h 15.

Pour le Bureau :

La Présidente :

Chantal Maurer

La Secrétaire :

Sandrine Vaucher